

b) le Conseil exécutif; c) le Secrétariat. L'organe chargé d'établir la politique de l'Organisation est la Conférence générale, qui se réunit tous les deux ans. La dernière Conférence générale a eu lieu à La Nouvelle-Delhi (Inde) en novembre 1956, et la prochaine se tiendra à Paris en novembre 1958.

En ce qui concerne les relations du Canada avec l'UNESCO, le fait le plus important qui ait marqué l'année 1957 a été l'établissement d'une Commission nationale. Au mois d'août, le Conseil du Canada pour les arts, les humanités et les sciences sociales annonçait la mise sur pied d'une commission nationale pour l'UNESCO, composée de quelque 26 membres représentant des institutions du gouvernement ou des organismes bénévoles qui se livrent à des travaux ayant trait au programme de l'UNESCO en matière d'éducation, de sciences naturelles et sociales, de culture, de communications et de visites. En outre, le projet de constitutions de la Commission prévoyait l'établissement d'une liste permanente d'organismes de coopération qui pourraient être appelés à tour de rôle à remplir un mandat déterminé auprès de la Commission elle-même. Les organismes du gouvernement, que leurs attributions rattachent aux diverses activités de l'UNESCO, ont été nommés membres consultatifs de la Commission. Cette initiative est conforme à la constitution de l'UNESCO, qui exige que chaque État membre prenne «les dispositions appropriées à sa situation particulière pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherches scientifiques et de culture, de préférence en constituant une Commission nationale où seront représentés le Gouvernement et ces différents groupes».

Il va falloir qu'un certain temps s'écoule en 1958 avant que le secrétariat de la Commission soit en mesure d'assumer toutes les responsabilités qui incombent à la Commission nationale; ses membres ont néanmoins commencé leur travail au cours des derniers mois de 1957. Pour sa part, le secrétaire a participé à une réunion régionale des commissions nationales européennes à Dubrovnik, en Yougoslavie, du 1<sup>er</sup> au 6 octobre, et a, par la suite, passé trois semaines au siège de l'UNESCO, à Paris, afin de conférer avec des membres du secrétariat de cette institution. En outre, des représentants de la Commission et du ministère des Affaires extérieures ont assisté à des réunions de la Commission nationale des États-Unis qui furent tenues à San Francisco du 5 au 9 novembre. A la fin de l'année, la première réunion de la Commission nationale du Canada, qui aura lieu à Ottawa au début de février, était en cours de préparation.

Tout au long de l'année 1957, en attendant que soit mis sur pied le secrétariat de la Commission, le ministère des Affaires extérieures a continué, tout comme par les années passées, d'exercer ses fonctions d'agent de liaison auprès du secrétariat de l'UNESCO et de coordonner la participation du Canada au programme de cet organisme. Ce faisant, le Ministère a bénéficié de nouveau de la collaboration de nombreuses institutions—fédérales, provinciales et bénévoles—lorsqu'il s'est agi pour lui de fournir des renseignements sur les diverses activités de l'UNESCO et d'obtenir, pour le compte de Canadiens intéressés, des renseignements sur les travaux de l'UNESCO.

A cet égard, le comité de l'Association des Nations Unies pour l'UNESCO<sup>1</sup> a mis en œuvre un programme actif comprenant, entre autres

<sup>1</sup>Autrefois le Comité consultatif des projets de l'UNESCO. Voir *Le Canada et les Nations Unies, 1956-1957* p. 95.